

à diffuser à l'ensemble des personnels concernés

PERIODES	ETAPES	INFORMATIONS et RESSOURCES <i>*Collèges publics : TOUTATICE Triskell</i> <i>Collèges privés : documents transmis par courriel</i>
2 nd trimestre Avant le conseil de classe du 2 nd trimestre	Informations aux responsables légaux de l'élève Sollicitation du psychologue de l'éducation nationale (EDO) pour un bilan psychologique	<i>*Carte et annuaire segpa</i>
Février-mars	Recueil de l'accord préalable de la famille pour la constitution du dossier : Lors du conseil de classe, si l'équipe pédagogique propose une orientation vers les EGPA, le chef d'établissement reçoit la famille pour information et avis <u>Demande de dossier en ligne par le chef d'établissement</u>	<i>*Circulaire départementale</i> <i>*Imprimé d'entretien préalable</i> Collèges Publics et privés : http://ppe.orion.education.fr/rennes/itw/answer/s/b0rclim89m/k/CyNDX9a
Mars-avril Au cours du 3 ^{ème} trimestre	Constitution du dossier <u>Envoi du dossier complet par le chef d'établissement à la CDOEA</u> en version papier et numérique Examen du dossier par une sous-commission de la CDOEA	<i>*ANNEXE 2 : Composition du dossier</i> <i>La date de retour est précisée par un courriel de la coordonnatrice CDOEA accusant réception de la demande informatisée du dossier.</i> <i>NB : Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas examinés</i>
	<u>Pour les élèves de 6^{ème} segpa :</u> Transmission du volet complémentaire pour orientation définitive	<i>*Volet complémentaire au dossier de pré-orientation</i> <i>Date de retour : 17 mai 2021</i>
Début juin	Après réunion de la CDOEA plénière : Proposition d'orientation aux familles	<i>Courrier aux responsables légaux</i> <i>Courriel aux établissements</i>
Fin juin	<u>Si accord</u> de la famille pour l'orientation : <ul style="list-style-type: none"> • Affectation de l'élève (<i>dans la mesure des places disponibles</i>) • Inscription des élèves par la famille dans le collège d'affectation <u>Si refus</u> de la famille ou de la CDOEA ou manque de place : Poursuite de la scolarité en cursus général Dans tous les cas, ne pas oublier de transmettre le dossier scolaire à l'établissement d'accueil	<i>Courrier aux responsables légaux</i> <i>Courriel aux établissements</i>